

Gérard Neyrand

LES ENJEUX DU CORPS SEXUÉ DE L'ENFANT EN SOCIÉTÉ MARCHANDE

Je remercie l'équipe de Périnatalité et Parentalité de Béziers de m'avoir invité à ces 29^e rencontres dans le joli site de Sérignan, pour parler du corps sexué de l'enfant. Il s'agit là du thème centrale de ma dernière recherche effectuée à l'université de Toulouse pour le compte de l'Agence nationale de la recherche. Elle a été rendu sous le titre « *Prescription des normes, socialisation corporelle des enfants et construction du genre* (Gérard Neyrand, Christine Mennesson, et collab., SOI-CAS/ANR Enfance, 2009-2013). J'étais responsable de l'axe 1 *Prescription et diffusion des normes*, qui a donné lieu au livre signé avec la juriste Sahra Mekboul : *Corps sexué de l'enfant et normes sociales. La normativité corporelle en société néolibérale*, paru chez érès en 2014. Il s'intéressait, entre autres, à la façon dont le corps de l'enfant fait l'objet d'une politique qui ne dit pas toujours son nom, mais qui traverse le regard sur l'enfance, à travers l'existence et la mise en avant de normes communes. Il faut dire qu'aujourd'hui, si le politique est convoqué c'est au regard de sa place aussi bien dans la production que dans la gestion de ce qui doit être transmis à l'enfant.

En effet, l'immaturation du nouveau-né donne une importance fondamentale à tous les processus de transmission, notamment la transmission des normes qu'il doit acquérir pour devenir un être humain, un individu d'une société et le sujet de son histoire. Mais cette transmission normative multiforme peut connaître bien des aléas. A cet enfant qui se trouve constitué d'emblée en être social la socialisation vient apporter l'ensemble des façons d'être, de vivre, de se comporter, les systèmes symboliques qui lui permettront de se repérer, les règles et les lois qui l'encadrent, et les émotions qui le façonnent. Le tout venant s'inscrire d'une façon largement inconsciente et non maîtrisée dans son corps et le produire comme une personne unique.

L'un des grands organisateurs de cette conformation de l'enfant à la société qui l'héberge et à la famille qui s'en occupe réside de toute évidence dans la différence des sexes, ou, plus exactement, dans ce que le genre interprète comme participant du masculin ou du féminin à l'intérieur de l'ordre normatif de la société. D'emblée le sexe est codé en genre et renvoyé à une différenciation multiforme de l'un par rapport à l'autre.

Nous évoquerons quelques unes des stratégies de différenciation et de perpétuation d'un ordre social explicitement genré, qui trouve dans le corps de l'enfant le meilleur support pour établir des différenciations qui seront presque naturellement renvoyées à ce qui fonde en évidence la différence, le biologique. L'approche socio-anthropologique permet alors d'effectuer quelques démarches de déconstruction de cet ordre et des classifications qu'il opère.

Le poids de la normalité

Au regard de son développement, l'enfant se doit d'être normal, et de ne pas apparaître comme non conforme. Non conforme à quoi ? aux normes sociales qui régissent non seulement nos interactions, mais aussi nos représentations de ce que peut et doit être l'enfant et le corps dont il dispose, et ce qui lui sert d'emblème et de référent central, son sexe.

De fait, le corps de l'enfant se trouve constitué d'emblée en enjeu dans une société qui se caractérise par sa grande complexité et par la place centrale qu'y tient la logique marchande de consommation de biens et de services.

Le thème sur lequel on m'a proposé d'intervenir aujourd'hui, c'est-à-dire la place du corps sexué des enfants dans le fonctionnement social, renvoie à ce que peut être la normativité corporelle dans nos sociétés néolibérales. Dans notre travail, nous avons étudié la façon dont les normes à l'égard du corps de l'enfant ont évolué et se sont complexifiées à une époque où en parallèle ont été affirmés les Droits de l'enfant (CIDE, 1989) et où se sont développées les politiques de prise en charge du corps enfantin, notamment d'un point de vue sanitaire.

L'accentuation de cette prise en compte du corps de l'enfant par les pouvoirs publics est allée de pair avec le développement de stratégies d'investissement du peuple enfantin par la consommation, son organisateur, le marketing, et son discours, la publicité. L'objectif politique de régulation en est devenu primordial, tant du côté de la filiation et de la santé, que de celui des médias et des politiques sociales.

Peut s'y lire l'affirmation de logiques assez contradictoires, d'un côté, celle, hédoniste, d'une société médiatique axée sur la consommation, des produits autant que des relations ; de l'autre, celle, protectrice, de sociétés démocratiques qui veulent préserver l'enfant des dérives sociales et promouvoir son rôle futur de citoyen. Aux normes implicites portées par les traditions et actualisées par les discours sociaux se confrontent les normes juridiques, formalisées pour encadrer l'évolution et protéger l'enfant.

La réinscription de la différence des sexes dans l'ordre social

Comme le rappelle si bien les anthropologues, et particulièrement Maurice Godelier, le sexe n'est pas seulement un emblème qui différencie les hommes des femmes (Neyrand, 1998), il est pris à travers sa fonction procréatrice comme un élément central des rapports sociaux qui fait que « *partout la parenté est subordonnée à d'autres rapports sociaux, mise au service d'autres objectifs que celui de reproduire la parenté* » (Godelier, 2004, 117). Dès lors, le sexe est perçu comme la première des différences, celle qui, à l'instar de l'analyse de Françoise Héritier (1996) sert de matrice à l'édification des autres différences.

Cela est bien sûr fondamental pour comprendre la constitution d'une *domination masculine* dans la société, mais en tenant compte du fait que, comme l'insiste Godelier, « *cette subordination de la sexualité à des réalités qui n'ont rien à voir avec les sexes n'est donc pas celle d'un sexe à l'autre, c'est la subordination d'un domaine de la vie sociale aux conditions de reproduction d'autres rapports sociaux. Ce qui se joue, c'est la place de ce domaine à l'intérieur de la structure de la société, en deça même de tout rapport personnel de parenté entre les individus concrets* » (Godelier, 2004, 342)

Les individus en naissant se retrouvent ainsi porteurs d'un corps sexué, dans lequel s'inscrit un ordre social sur lequel ils n'ont pas prise et qui conditionne la façon dont leur place est interprétée par la société, leur entourage, et par eux-mêmes, amenés d'emblée à incorporer cet ordre (Bourdieu, 1980).

Du fait de sa néoténie, qui veut que l'enfant ne peut se suffire à lui-même avant un âge avancé, le processus de socialisation prend une place fondamentale dans la construction du sujet humain (Darmon, 2006 ; Neyrand, 2013, 2019), bien plus importante que dans toutes les autres espèces animales. Certes l'enfant naît avec un tempérament qui lui est propre, mais tout l'ordre social, ses valeurs, les façons de faire et d'être, les connaissances et les représentations qui ordonnent le monde, la société et les groupes qui la composent, tout cela est transmis à l'enfant dans un processus de socialisation qui est à la fois imprégnation du milieu ambiant, imitation de son entourage, et éducation, expression d'une volonté particulière de transmission.

Le corps y tient une place centrale, et en son milieu le sexe en tant qu'élément premier de sa définition, qui fait qu'avant toute chose il s'agit de savoir concernant le bébé, et maintenant le fœtus, si c'est un garçon ou une fille (Dafflon Nouvelle, 2006). L'enfant se trouve ainsi d'abord appréhendé par son corps, corps qui d'emblée est interprété à travers le prisme que constitue le sexe dont il est le support.

D'où l'extrême gêne que produit l'existence de corps bi-sexués ou dont la sexuation reste indéterminée, qui, jusqu'à très récemment, demandaient à être assignés à un sexe ou à l'autre, quitte à effectuer une opération chirurgicale pour cela.

Aujourd'hui, à une époque où l'Assistance médicale à la procréation a été mise en place depuis près de quarante ans, et où, en moyenne, naissent en France 30.000 bébés par an grâce à elle, dont 1500 avec l'aide de dons de gamètes, les choses ne sont plus aussi simples, et s'affirment de plus en plus les revendications de ceux qu'on a regroupés sous le terme d'intersexes, et plus globalement encore transgenres (Fausto-Sterling, 2012 ; Tain, 2013).

Face à une telle évolution, le droit a été sommé de s'adapter car « *le droit, en transformant la notion de sexe en catégorie juridique, va avoir une fonction normative de définition et d'encadrement de la légitimité des représentations et des pratiques en la matière* » (Neyrand, Mekboul, 2004, 59)

Les hésitations du droit face à l'incertitude du genre

Conformément aux représentations sociales sur le sujet, pour le droit le sexe est fondateur de l'être et de son identité : la seule mention sur l'acte de naissance d'un enfant est celle de son sexe. Ce qui répond au principe de l'indisponibilité de l'identité sexuelle, qui veut que le sexe génétique d'un individu corresponde à un sexe juridique, et constitue une donnée inaliénable. De ce fait, l'intersexuation, pourtant naturelle, est ignorée du droit, car elle remet en question le principe de la dualité des sexes, qui, comme le montrent les anthropologues et le rappelle Danièle Lochak (2008), constitue une « *construction sociale dont la légitimité est d'autant moins questionnée qu'elle est juridiquement consacrée.* »

Le droit contribue ainsi à une normalisation des corps, qui, en déniait ce qui n'est pas dans la norme, oblige à intervenir sur le réel pour le requalifier, avec la complicité du scientifique médical. Il y a bien comme le dit Laurie Laufer, *une fabrique du corps sexué* (Laufer, 2010).

Cette "fabrique" nous l'avons retrouvée dans cette autre partie de notre travail qui portait sur la diffusion des normes corporelles par les médias.

L'exacerbation de la normativité corporelle dans les discours médiatiques.

Ayant déjà travaillé à plusieurs reprises sur la diffusion des normes de genre dans les médias, notamment sur l'exacerbation qu'en réalise le discours publicitaire en direction des adultes et des jeunes (Neyrand, 1981, 1985, 1997), je me suis attaché ensuite à réaliser le même travail au sujet du discours s'adressant aux enfants (Neyrand, 2000, 2014 ; Neyrand, Radet, 2013).

Ont ainsi été réalisés plusieurs enquêtes sur la prise en compte du genre dans les discours publicitaires et médiatiques, portant sur quatre dimensions différentes, renvoyant à la succession de mes recherches sur la question :

- tout d'abord, dans ma thèse de sociologie, l'évolution de la publicité dans les magazines pour adultes de 1870 à 1978 (Neyrand, 1979) ;
- ensuite, dans une recherche pour la Cnaf sur les modèles de couple, l'analyse du discours télévisuel sur la différenciation sexuelle dans les spots publicitaires et les feuillets familiaux (Dallas, Le chef de famille) diffusés en 1982 (Neyrand, 1986) ;
- puis, dans ma recherche sur l'évolution des savoirs sur le petit enfant et les places parentales, l'analyse du discours sur la petite enfance et la parentalité dans les magazines généralistes et à destination des parents (Neyrand, 2000) ;

- enfin, l'analyse des discours télévisuels pour enfants (dessins animés et spots publicitaires) et des discours des revues pour parents, réalisée en 2013 (Neyrand, 2014).

Les résultats sont édifiants, bien qu'ils ne soient guère surprenants. Ils peuvent se résumer en trois assertions :

- le discours publicitaire est beaucoup plus normatif au niveau des normes corporelles de genre que le reste du discours médiatique ;
- le discours publicitaire à l'égard des enfants est beaucoup plus normatif que celui à destination des adultes ;
- l'évolution des mœurs et des pratiques est relativement peu prise en compte dans ce type de discours, *a fortiori* s'il est destiné aux enfants.

Ainsi, peut-on dire que « *Une dimension résiste plus particulièrement à la reconfiguration normative en cours : la publicité, peut-être parce qu'elle trouve plus rentable de s'appuyer sur la reviviscence des schémas ancestraux opposant les hommes et les femmes.* » (Neyrand, Mekboul, 2014) Elle s'appuie alors sur le caractère archétypal de la différenciation filles-garçons pour contribuer à figer dans des rôles extrêmement stéréotypés les enfants, en différenciant les spots s'adressant aux filles de ceux s'adressant aux garçons, et en leur proposant des représentations de leur sexe on ne peut plus caricatural, « *aussi bien en ce qui a trait aux produits qu'à l'ambiance sonore, aux couleurs, à la façon de s'exprimer, aux mots employés et aux ambiances produites. Des combinaisons typiques de ces éléments réapparaissent d'ailleurs de manière récurrente. Ce caractère caricatural du discours peut surprendre, car il est beaucoup plus prononcé que dans les publicités pour adultes. En effet, même si les rôles de sexes restent très marqués dans ces publicités, les messages monosexués restent rares et la palette des comportements de genre s'avère beaucoup plus large.* » (ibid..)

Nous sommes donc en présence d'une *hypernormativité consumériste* dès qu'il s'agit d'enfants, pour lesquels il semble des plus rentables quant à la diffusion des jouets et des jeux d'exacerber jusqu'à la caricature la différenciation de sexe. Comme s'il s'agissait d'accentuer les différences de rôles sexués pour mieux ensuite les utiliser comme moteur d'une sur-consommation de genre, dont les parents, comme l'entourage en général, sont complices.

Comme nous l'avons constaté, à l'instar de maints autres collègues, les réticences de parents à ce que leur fille joue aux petites voitures sont fréquentes, mais bien plus encore s'il s'agit que leur fils veuille jouer à la poupée...

De fait, la différenciation précoce des sexes est une norme généralisée dont le caractère fondamental ne peut guère être remis en question, hormis par quelques parents particulièrement sensibilisés. Car il s'agit là d'un des fondements de l'ordre social, qui s'appuie sur l'articulation du psychique et du social, autant que sur la mise en correspondance de l'enfant avec ce que l'on pourrait appeler sa destinée biologique.

Hasardons nous à en donner quelques repères.

La reconsidération sociale de la bi-partition sexuée

Ce qui permet aujourd'hui la mise en perspective de la différence des sexes renvoie à une triple évolution :

- de l'organisation du travail et du système de formation qui lui est lié,
- de la maîtrise biomédicale du processus de la reproduction humaine,
- de la configuration politique des sociétés occidentales.

L'enfance apparaissant comme le moment où s'opère la transmission de l'ordre social, le fait que cet ordre se reconfigure produit des troubles non seulement dans le genre, comme dirait Edith Butler (2006), mais aussi au sein des logiques de transmission, qui se voient confrontées à une diversification des référentiels à transmettre, concernant la place des femmes, des hommes, des enfants, dans l'ensemble des domaines sociaux, politique, professionnel, scientifique, sexuel, et familial...

Si le passage à la démocratie républicaine a posé le principe de l'égalité des individus-citoyens, émancipés de la tutelle religieuse et monarchique, on sait que ce principe a été mis en question pour ce qui concerne les places relatives des hommes et des femmes, renvoyés aux conséquences contraignantes de leur différence biologique naturelle, notamment quant à la fonction procréatrice. Le processus de démocratisation de genre mit un bon siècle à s'affirmer, se ponctuant par les lois Jules Ferry de 1881-82, ouvrant, entre autres, l'école secondaire aux jeunes filles ; le droit de vote et d'éligibilité des femmes en 1944 en France ; et, enfin, le passage de la puissance paternelle à l'autorité parentale conjointe en 1970.

Ces évolutions socio-juridiques, qui viennent pointer la nouvelle place des femmes dans l'organisation sociale, s'appuient sur les évolutions parallèles de l'économie, qui se tertiarise et facilite ainsi l'entrée massive des femmes sur le marché du travail ; et des technologies médicales de la procréation, qui font qu'à partir de 1972 se diffusent les moyens modernes de contraception, et que dix ans après s'ouvre l'ère de l'assistance médicale à la procréation, qui a notamment pour conséquence la problématisation de l'homoparentalité (Gross, 2000 ; Gratton, 2008 ; Descoutures, 2010).

La normativité concernant l'enfance s'en trouve bouleversée. Aussi bien celle, à destination des parents, portant sur la production et l'éducation des enfants, que celle, à destination des enfants, visant l'édification des attitudes et des positionnements liés au genre. On se trouve ainsi dans un contexte de *plurinormativité* assez nouveau, puisque ce qui nous caractérise c'est bien la coexistence de systèmes de normes divergents par rapport auxquels les individus ont à se positionner avec une relative autonomie de choix.

Au système normatif patriarcal, dit traditionnel, est confronté un système normatif démocratique, contradictoire avec le précédent. « *Ce qui fait que, par-delà les conflits de modèles, les individus dans leur pratique quotidienne sont amenés à élaborer leur propre référentiel normatif en choisissant de façon plus ou moins consciente d'articuler diverses formulations des normes relationnelles pourtant peu compatibles sur le plan logique* » (Neyrand, 2018a, 123).

Ce qui m'avait amené à énoncer que le pendant de la plurinormativité était le développement de la *self norme*, autrement dit l'élaboration individuelle et évolutive du référentiel normatif que chacun va utiliser dans son univers personnel lors de sa vie quotidienne. « *Il s'agit, à l'époque du règne de l'individualisme, de la capacité de chacun à produire ses propres normes, ou plutôt à adapter les normes ambiantes et à choisir parmi la profusion des normes existantes, parfois contradictoires, celles qui conviennent à la situation et à l'état d'esprit du moment, quitte à en changer au prochain épisode* » (Neyrand, 2018b, 102).

On peut alors se demander si ce n'est pas à travers un certain nombre d'initiatives issues de la société civile, comme en matière de petite enfance les Lieux d'accueil enfants-parents ou les Ludothèques, dont l'intérêt peut être reconnu par les institutions en vue de leur généralisation¹, que l'objectif démocratique d'une véritable égalité entre les sexes peut trouver à s'affirmer dans le domaine de la socialisation et de l'éducation des enfants, comme l'exemple des pays nordiques (suède, norvège, finlande, islande, danemark...) tend à nous le montrer...

¹ Voir à ce sujet la façon dont ce type d'initiatives dans le domaine du soutien à la parentalité a été reconnu puis validé par les institutions, non sans provoquer d'ailleurs un certain nombre d'interrogations sur les attendus et les méthodes sollicités : Bastard et alii, 1996 ; Neyrand, 2011 ; Martin, 2018 ; Neyrand, Coum, Wilpert, 2018.

BIBLIOGRAPHIE

- BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.
- BUTLER Judith, *Troubles dans le genre*, Paris, La Découverte, 2006 (1990).
- DAFFLON NOVELLE Anne (dir.), *Filles-garçons, socialisation différenciée ?* PUG, Grenoble, 2006.
- DARMON Muriel, *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2006.
- DESCOUTURES Virginie, *Les mères lesbiennes*, Paris, PUF, 2010.
- FAUSTO-STERLING Anne, *Corps en tous genres*, Paris, La Découverte, 2012 (USA, 2000).
- GODELIER Maurice, *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard, 2004.
- GRATTON Emmanuel, *L'homoparentalité au masculin. Le désir d'enfant contre l'ordre social*, Paris, PUF, 2008.
- GROSS Martine (dir.) *Homoparentalités, état des lieux*, Paris, ESF, 2005 (1^{ère} édition 2000).
- HERITIER Françoise, *Masculin/féminin, la pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- LAUFER Laurie, *La fabrique du corps sexué*, in Recherche en psychanalyse, octobre 2000.
- LOCHAK Danièle, « Dualité de sexe et dualité de genre dans les normes juridiques », *Mélanges André Lajoie*, Montréal, Thémis, 2008.
- MARTIN Claude (dir.), *Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soins. Un état de la question*, la Documentation française, 2018.
- NEYRAND Gérard, *Société de consommation et sexualité. Stratégies de pouvoir et logiques sociales*, Thèse pour le doctorat de 3^e cycle de Sociologie, Université de Provence, 1979.
- NEYRAND Gérard, « La mise en scène de l'intimité. De l'influence des mass-media sur la représentation de la vie privée », *Espaces et sociétés, Vie privée, vie publique*, n°38-39, 1981.
- NEYRAND Gérard, « Femme-privé/Homme-public, les tendances de la représentation publicitaire », *Informatique et sciences humaines*, n°67, 1985.
- NEYRAND Gérard, « Imaginaire du couple et modernité », *Cahiers Internationaux de sociologie*, n°LXXX, 1986.
- NEYRAND Gérard, « L'individu, la publicité et la différence des sexes », *Approches sociologiques de l'intime - Mana*, Université de Caen, n°3, 1^{er} semestre 1997.
- NEYRAND Gérard (dir.), *Le cœur, le sexe, et toi et moi... - Panoramiques*, n°34, 1998.
- NEYRAND Gérard, *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, PUF, 2000 (3^e éd. 2011).
- NEYRAND Gérard, *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, érès, 2011 (3^e éd. 2014).
- NEYRAND Gérard, « La reconfiguration de la socialisation précoce. De la coéducation à la cosocialisation », *Dialogue*, n°200, 2013.
- NEYRAND Gérard, RADEL Antoine, « Le traitement du genre dans les publicités télévisuelles pour enfants. Une normativité caricaturale », *Communication* [en ligne], Vol. 32/1, 2013, en ligne le 6 janvier 2014. URL : <http://communication.revues.org/4740> ; DOI:10.4000/communication.4740
- NEYRAND Gérard, « La place du corps sexué dans la définition de l'identité, un espace de confrontations normatives », *Recherches familiales*, n°11, 2014.
- NEYRAND Gérard, MEKBOUL Sahra, *Corps sexué de l'enfant et normes sociales. La normativité corporelle en société néolibérale*, Toulouse, érès, 2014.
- NEYRAND Gérard, « Une normativité familiale en tension. Soubassements de la conflictualité conjugale et familiale », *Recherches Familiales*, n° 15, 2018a.
- NEYRAND Gérard, *L'amour individualiste. Comment le couple peut-il survivre ?* Toulouse, érès, 2018b.
- NEYRAND Gérard, COUM Daniel, WILPERT Marie-Dominique, *Malaise dans le soutien à la parentalité. Pour une éthique d'intervention*, Toulouse, érès, 2018.
- NEYRAND Gérard, *La mère n'est pas tout ! Reconfiguration des rôles et perspectives de cosocialisation*, érès, 2019.
- TAIN Laurence, *Le corps reproducteur. Dynamiques de genre et pratiques reproductives*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2013.